## Habitation—Loi

J'ai donc téléphoné à l'agent à Prince George et je lui ai dit que les Indiens assujettis au traité étaient admissibles en vertu de l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation. Je lui ai signalé que la Fraternité des Indiens n'approuvait pas ce genre de chose, mais que le gouvernement, la SCHL et moi-même estimions que les Indiens assujettis au traité pouvaient bénéficier du programme. Bien entendu, le bureau local a découvert que j'avais raison. Un autre agent a ensuite visité mon ami et lui a indiqué que le revenu familial était trop élevé pour qu'il puisse prétendre à un prêt aux termes du programme d'aide pour l'accession à la propriété ou de l'article 40. D'après lui, il ne pouvait y prétendre parce qu'il avait gagné \$24,000 l'année précédente. Il fut effectivement prouvé que cette famille avait touché cette somme. Mais l'intéressé exploite dans la tradition indienne un petit commerce d'articles de piégeage, de chasse, de pêche et de tourisme.

Bien sûr, il avait eu des dépenses. Si les sommes inscrites à la banque s'élevaient à \$24,000 cette année-là, il était facile de prouver que son revenu net n'avait pas dépassé \$6,000. Cet homme a une famille de dix enfants; on comprend facilement qu'il veuille se construire une maison. On en tint compte. Je rendis une troisième visite à mon ami. Je ne veux pas retenir trop longtemps l'attention de la Chambre avec cette longue histoire.

Une voix: Continuez.

M. Oberle: D'accord. J'accepte l'invitation. A la visite suivante, on découvrit que le terrain sur lequel on devait bâtir la maison était grevé d'un bail qui expirerait dans sept ans. Le programme exige que la durée minimale d'un bail soit de 15 ans. Au lieu de téléphoner tout simplement aux services provinciaux et de demander de prolonger le bail, l'agent déclara à mon ami qu'il ne pouvait bâtir la maison parce que la durée de son bail était insuffisante. Une personne ordinaire se serait révoltée, mais Harry, fidèle à la promesse qu'il m'avait faite, appela de nouveau son député et lui dit qu'une autre tuile venait de lui tomber dessus, que la durée de son bail était insuffisante.

Voilà déjà un an et demi que cela dure. A un moment donné, j'ai téléphoné au directeur adjoint du bureau de la SCHL à Prince George pour lui demander ce qu'il allait faire. Je lui ai rappelé que, lorsque je lui avais rendu visite en compagnie de mon ami, je lui avais dit que ce dernier allait se bâtir une maison. Je lui avais demandé comment il allait l'aider. C'est un homme sincère. C'est un des fonctionnaires les plus actifs de la Société. Il téléphona à la banque pour s'informer si on pouvait consentir un prêt afin que les travaux de construction puissent commencer. Ensuite il eut l'idée d'envoyer mon ami au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour qu'il profite du programme offert par ce ministère, c'est-à-dire d'un paiement initial de \$10,000.

Le ministère des Affaires indiennes, touché par téléphone, promit de suivre l'affaire. Nous avons dû attendre, ce qui n'est pas étonnant, car il est extrêmement difficile, particulièrement en Colombie-Britannique, de connaître la politique des Affaires indiennes. Je n'ai pas beaucoup discuté parce que ce prêt de \$10,000 aurait bien aidé mon ami. Finalement, les Affaires indiennes ont décidé qu'il

serait extrêmement difficile de régler ce problème parce que mon ami Harry ne demeurait pas dans la réserve. Et les choses traînent.

Harry et ses dix enfants n'habitent pas encore dans une maison. Il y a maintenant un pied et demi de neige dans la région où il vit. Sa famille demeure dans une baraque dont les murs intérieurs sont couverts de magnifiques plaques de glace. Lorsqu'ils se réveillent le matin, le seau d'eau qu'ils ont puisé en faisant un trou dans le lac est gelé. Ils allument un feu pour le dégeler. Et ça continue comme çà. Il y a beaucoup de cas semblables au Canada. Si de tels cas peuvent se présenter en Colombie-Britannique, je frémis à l'idée de ce qui peut se passer dans d'autres régions du pays, particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon où les gouvernements provinciaux ne s'occupent pas de fournir à leurs administrés les choses les plus essentielles.

J'essaie de montrer qu'il ne suffit pas que le gouvernement comprenne les problèmes soulevés par le logement des personnes les plus défavorisées. Lorsque les règlements seront appliqués et que leurs dispositions permettront de résoudre le problème, nous devrons être en mesure de donner des logements à ceux qui en ont besoin. Tel n'est pas le cas actuellement. J'ignore quelle peut être la solution, mais si nous négligeons de nous attaquer à ce problème extrêmement sérieux, une autre génération de Canadiens demeurant dans des régions rurales au centre et au nord du Canada sera encore privée de cet élément essentiel de la vie, que la plupart des Canadiens considèrent comme un droit.

• (1640)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous avons un débat sur le logement pour la troisième ou quatrième fois cette année, c'est bien la preuve que les politiques, annoncées par le ministre en 1974 et débattues une première fois au Parlement en janvier 1975. ont été un échec et que le nombre de mises en chantier fixé comme objectif par le ministre en janvier dernier lors de la présentation des modifications à la loi nationale sur l'habitation n'a pas été atteint. Notre parti avait alors soutenu que le ministre allait dépenser des fonds à mauvais escient, c'est-à-dire pour aider les personnes touchant des revenus supérieurs, et non les petits salariés qui, en dépit des nombreuses subventions qu'ils reçoivent ou des allégements fiscaux dont ils peuvent bénéficier ne peuvent et ne pourront jamais s'offrir une maison. Nous avons soutenu que nous avions besoin d'un vaste programme de construction de logements locatifs pour personnes à revenus modestes et moyens.

Nous sommes en train de l'examiner, donc en décembre 1975, car le ministre comme le gouvernement ont lamentablement échoué et n'ont pas réussî à atteindre l'ojectif fixé par le ministre en janvier dernier. Je pourrais verser au compte rendu les exhortations du ministre invitant les prêteurs privés à faire preuve de civisme et à investir plus d'argent volontairement dans l'habitation, ce qu'ils n'ont pas fait, et les menaces qu'il leur a faites de les obliger par une mesure législative à financer la construction de logements, s'ils ne le faisaient pas d'eux-mêmes, mesure qu'il n'a pas présentée.